

L'apparition des armoiries en Occident. Etat du problème

Michel Pastoureau

Résumé

Michel Pastoureau, L'apparition des armoiries en Occident : état du problème. — Bibliothèque de l'École des chartes, t. CXXXIV (1976), p. 281-300.

Malgré les nombreuses études qui lui ont été consacrées, la question de l'apparition des armoiries est loin d'être résolue. La raison principale semble en être la confusion qui a toujours été faite entre deux problèmes de nature différente : d'une part, celui de l'adoption progressive de signes de reconnaissance par les combattants occidentaux au XIIe siècle ; d'autre part, celui du répertoire des figures qui peu à peu ont constitué ces signes. Une autre erreur des héraldistes a été de vouloir dater avec précision cette apparition, alors qu'il s'agit d'un fait de civilisation s'étendant sur plus d'un demi-siècle, et que la liste des plus anciens écus armoriés n'a jamais été établie de façon rigoureuse et exhaustive.

Le présent article fait le point sur ces différentes questions et montre comment certaines des hypothèses proposées par D. L. Galbreath, il y a une trentaine d'années, peuvent aujourd'hui être pleinement confirmées : la naissance des armoiries est essentiellement liée à l'évolution de l'équipement militaire ; le rôle de l'Orient et des croisades dans leur élaboration est à peu près nul ; techniquement, elles sont le résultat de la fusion en un seul système de différents éléments emblématiques préexistants, empruntés aux sceaux, aux boucliers et aux bannières. Ce sont ces dernières — et d'une manière plus générale les étoffes — qui paraissent avoir exercé l'influence la plus importante. Plusieurs points, toutefois, demeurent obscurs, notamment le lien de ces bannières avec les fiefs, les rapports entre emblèmes collectifs et emblèmes individuels tout au long du XIIe siècle, et surtout la diffusion progressive des armoiries, dans l'espace géographique et dans l'espace social, entre 1150 et 1220.

Citer ce document / Cite this document :

Pastoureau Michel. L'apparition des armoiries en Occident. Etat du problème. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1976, tome 134, livraison 2. pp. 281-300;

doi : <https://doi.org/10.3406/bec.1976.450062>

https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1976_num_134_2_450062

Fichier pdf généré le 04/10/2018

L'APPARITION DES ARMOIRIES EN OCCIDENT

ÉTAT DU PROBLÈME

par

MICHEL PASTOUREAU

Malgré les nombreuses études qui lui ont été consacrées, la question de l'apparition des armoiries en Occident est loin d'avoir livré la totalité de ses mystères. A cela plusieurs raisons. Tout d'abord la complexité d'un phénomène qui est un fait général de civilisation et pour l'étude duquel les héraldistes n'ont pas toujours fait preuve de la rigueur et du sens historique nécessaires. Ensuite l'utilisation lacunaire des sources, fondée sur un examen probablement trop exclusif des sceaux au détriment des autres documents archéologiques, des manuscrits à peintures et surtout des textes. Enfin la confusion qui a trop souvent été faite entre deux problèmes de nature différente : d'une part celui de l'adoption progressive de signes de reconnaissance par les combattants du XII^e siècle (problème militaire et socio-juridique) ; d'autre part celui du répertoire des figures qui peu à peu ont constitué ces signes (problème technique et psychologique).

C'est le point sur ces différentes questions que l'on souhaiterait faire ici, non pas tant en y apportant des solutions définitives qu'en faisant la synthèse des connaissances acquises, en y ajoutant quelques hypothèses nouvelles et en proposant plusieurs directions où pourraient s'engager les recherches à venir.

1. *Les antécédents préhéraldiques.*

Parce qu'il répond à un besoin enraciné au plus profond de la nature humaine, l'usage d'emblèmes est commun à toutes les époques et à toutes les civilisations. Parmi celles-ci, certaines ont même employé des systèmes emblématiques militaires ou civils ayant suffisamment de ressemblances avec les armoiries européennes pour être — peut-être un peu abusivement — qualifiées d'« héraldiques » par les archéologues. C'est ainsi que l'on parle d'héraldique mésopotamienne, d'héraldique japonaise, d'héraldique inca, voire d'héraldique esquimau ou dogon¹. Néanmoins ce sont là des cas marginaux, certes riches de multiples enseignements dans le domaine de l'ethnologie comparée, mais dont l'influence sur la naissance des armoiries reste difficilement saisissable par l'historien de notre civilisation médiévale. De même, de nombreux travaux ont montré que l'examen des habitudes insignologiques des peuples européens pendant l'Antiquité n'apportait aucun élément déterminant pour une meilleure connaissance de l'origine des armoiries². Ni les emblèmes des cités grecques représentées sur les monnaies et les cachets de terre cuite³, ni les figures ornant les boucliers des combattants hellènes telles que nous les font

1. Ces problèmes d'emblématique comparée ont fait l'objet d'une exposition intitulée *Emblèmes, totems, blasons* qui s'est tenue à Paris, au Musée Guimet, en mars-juin 1964. Un intéressant catalogue (320 notices, 158 pages et XXIII planches), portant le même titre, fut publié à cette occasion.

2. L'ouvrage de C. T. S. Berndt, *Das Wappenwesen der Griechen und Römer und anderer alter Völker...*, Bonn, 1841, ne présente plus guère d'intérêt, mais on lira encore avec profit l'étude de W. S. Ellis, *The Antiquities of Heraldry*, Londres, 1869. Pour une connaissance plus rapide de ces éléments préhéraldiques de l'Antiquité, on consultera R. Mathieu, *Le système héraldique français*, Paris, 1946, p. 13-15, et A. C. Fox-Davies, *A complete Guide to Heraldry*, 8^e éd., Londres, 1969, p. 1-10.

3. Ces emblèmes sont relativement variés. Ce peut être l'initiale du nom de la cité, comme le A de Lacédémone ou le Σ de Sicyone ; ce peut être l'attribut d'une divinité, tel le trident de Poséidon sur les monnaies de Mantinée ou la massue d'Heraklès sur celles de Thèbes ; ce peut être plus généralement un animal, une plante ou un motif géométrique dont la signification véritable — probablement essentiellement prophylactique — nous échappe. En outre, une même cité peut posséder plusieurs emblèmes et en changer fréquemment (ainsi Athènes au VI^e siècle). Voir la belle étude de L. Lacroix, *Les « blasons » des villes grecques*, dans *Études d'archéologie classique*, t. I (1955-1956), p. 91-115.

connaître les vases peints et les œuvres littéraires¹, ni les marques familiales de chaque *gens* sous la République romaine², ni même les enseignes des légions à l'époque impériale³ ne sont les ancêtres directs des armoiries occidentales.

Plus intéressante, en revanche, devrait être l'étude des emblèmes préhéraldiques utilisés pendant le haut Moyen Age. Malheureusement cette étude reste à faire. Qu'il s'agisse des figures et des couleurs décorant les boucliers des guerriers, ou bien des enseignes et des signes vexillaires employés par les différentes armées, nos connaissances sont en tous points rudimentaires⁴. Même pour une civilisation militaire très étudiée comme celle des Vikings, les informations demeurent imprécises et lacunaires⁵. Pris isolé-

1. Sur les vases peints ces figures sont de trois sortes : tantôt il s'agit d'une image ou d'une inscription simplement destinée à effrayer l'adversaire ; tantôt il s'agit d'une figure « parlante », formant rébus ou calembour avec le nom de celui qui en fait usage ; tantôt il s'agit d'un emblème familial, dont le caractère héréditaire n'est pas solidement établi (le problème est en effet de savoir si c'est l'emblème qui se transmet de père en fils, ou bien le bouclier). Moins réalistes que les vases, les textes littéraires décorent souvent les boucliers de leurs héros de scènes mythologiques rappelant soit leur caractère, soit leur origine ou leur généalogie, soit, d'une manière prémonitoire, leur destin à venir. Voir : J. Brandis, *Beiträge zur griechischen Wappenkunst*, dans *Zeitschrift für Numismatik*, 1874, p. 43 sqq. ; G. H. Chase, *The Shield Device of the Greeks*, dans *Harvard Studies in Classical Philology*, t. XII (1902), p. 55 sqq. ; M. Greger, *Schildformen und Schildschmuck bei den Griechen*, Erlangen, 1908 ; H. Van Buchem, *Family coat of arms in Greece?*, dans *Classical Review*, t. XL (1926), p. 181-183.

2. Ici encore ce sont surtout les monnaies qui nous font connaître ces marques constituées de figures « parlantes », allégoriques ou nettement symboliques. Voir E. Babelon, *Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine*, t. I, Paris, 1885, p. XLVI-L, et M. H. Crawford, *Roman Republic Coinage*, Cambridge, 1974, t. II, p. 725-734.

3. Voir l'excellente notice *Signa militaria* rédigée par A. J. Reinach dans C. Daremberg, E. Saglio et E. Pottier, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. IV, Paris, [1910], p. 1307-1325. Voir également P. Couissin, *Les armes romaines*, Paris, 1926, p. 396-402 et 501-502.

4. Toutefois sur les enseignes et les bannières, on consultera avec profit P. E. Schramm, *Herrschaftszeichen und Staatsymbolik von III. bis XVI. Jahrhundert*, Stuttgart, 1955, t. II, p. 643-673.

5. A. Bugge, *The Golden Vanes of Viking Ships*, in *Acta Archeologica* (Copenhague), t. II (1931), p. 159-184. Voir également, parmi les articles publiés en français : R. Boyer, *La guerre en Islande à l'âge des Sturlungar (XII^e-XIII^e siècles). Armement, tactique, esprit*, dans *Inter-Nord*, t. XI (1970), p. 184-202, et O. Ribbing, *Caractéristiques de l'art nordique de la guerre*, dans *Revue internationale d'histoire militaire*, t. XV (1955), p. 223-249.

ment, les documents iconographiques ne nous apprennent à peu près rien ; tout au plus offrent-ils une image partielle de l'évolution des boucliers entre le v^e et le xi^e siècle. Celle-ci doit être corrigée et complétée par l'examen des textes (littéraires, narratifs ou didactiques), qui semblent pouvoir fournir sur les usages emblématiques au moins autant de renseignements que les sources figurées. Plusieurs chroniques, par exemple, nous apprennent que Charlemagne se servait généralement d'un bouclier métallique, dépourvu de toute ornementation, mais qu'il avait fait placer son emblème, une aigle, au sommet du palais d'Aix-la-Chapelle¹. Quelques temps plus tard, une œuvre littéraire comme *Le siège de Paris par les Normands* d'Abbon nous révèle que les envahisseurs danois, à la différence des guerriers francs, utilisaient des écus « peints de différentes couleurs² ».

Aucun dépouillement systématique des textes n'a encore été fait à des fins d'étude préhéraldique. Seul P. E. Schramm y a mené quelques investigations qui lui ont permis d'esquisser l'évolution d'enseignes et de bannières utilisées par certaines armées et certains dynastes entre l'époque des invasions et la fin du xii^e siècle³. Sur le seul problème de l'apparition des armoiries, c'est surtout le dépouillement des œuvres littéraires de la fin du xi^e et du début du xii^e siècle qui devrait se révéler fructueux. Bien que très dispersées, les informations y sont suffisamment abondantes pour apporter la preuve que l'élaboration des premières armoiries s'est faite à partir d'éléments préexistants et que certaines marques représentées sur l'écu ou la bannière peuvent déjà au xi^e siècle servir de signes de reconnaissance. Dans ses *Gesta Guillelmi ducis Normannorum...*, par exemple, Guillaume de Poitiers nous apprend qu'en 1049, le duc de Normandie et le comte d'Anjou, avant de s'affronter dans un combat de petit groupe et afin de s'y mieux reconnaître, se sont fait mutuellement décrire la robe de leur cheval, la couleur de leur vêtement et l'ornementation de leur bou-

1. *Thietmari Chronicon*, éd. par M. Lappenberg dans *M. G. H. : Scriptores*, t. III, livre III, § 6, p. 761, et *Richeri historiarum libri III*, éd. par G. H. Pertz, *ibid.*, livre III, § 71, p. 622.

2. Éd. H. Waquet, Paris, 1942, livre I, vers 256-257.

3. P. E. Schramm, *op. cit.*, p. 643-673.

clier¹. Ces informations, toutefois, ne sont pleinement significatives que si elles sont comparées avec celles fournies par les documents figurés. C'est ainsi que le rapprochement des renseignements tirés des chansons de geste avec ceux que procure l'étude des peintures de manuscrits nous a permis d'établir une « photographie » de l'écu des chevaliers occidentaux tel qu'il se présente dans la première moitié du XII^e siècle².

Cet écu a la forme d'une grande amande, incurvée le long de son axe vertical et se terminant par une pointe qui permet de le ficher en terre. Ses dimensions sont considérables : environ 1,50 mètre de hauteur, et une largeur comprise entre 50 et 70 centimètres ; il recouvre entièrement le combattant du menton aux orteils et sert de civière après la bataille. Il est formé d'un assemblage de planches, les *ais*, soutenues par une double armature métallique entourant les bords et rejoignant le centre par une sorte d'étoile à huit branches. L'intérieur est matelassé ; l'extérieur, recouvert de fourrure, de toile ou de cuir maintenu par des clous. A l'endroit où l'écu est le plus bombé, la bosse se prolonge par une protubérance de métal plus ou moins saillante, la *boclé*, finement ciselée et parfois sertie de verroterie ou de pierres fines. Quand il ne se bat pas, le chevalier peut passer son écu en bandoulière ou le suspendre autour de son cou au moyen d'une courroie s'allongeant à volonté, la *guige*. Au combat, il passe la main qui tient les rênes du cheval dans les *enarmes*, courroies plus courtes, en forme de croix ou de sautoir, qui maintiennent l'écu sur l'avant-bras ou sur le poignet. Enfin, lorsqu'elle est faite de toile ou de cuir, la surface extérieure, le *taint*³, est peinte et décorée de figures florales, animales

1. « Indicit [...] Gaufredus classico suo Guillelmi apud Danfrontum excubias excitatum iri sub auroram lucis crastinam. Praesignat qualem in praelio equum sit habiturus, quale scutum, qualem vestitum [...] Equum vicissim domini sui [Guillelmi nuntii] praesignant, vestitum et arma » ; éd. R. Foreville, Paris, 1952, p. 40. Sur ce passage, voir P. Adam-Even, *Les enseignes militaires du Moyen Age et leur influence sur l'héraldique*, dans *Recueil du V^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique*, Stockholm, 1960, p. 169-170.

2. Pour une description plus détaillée on nous permettra de renvoyer à M. Pastoureau, *La vie quotidienne en France et en Angleterre au temps des chevaliers de la Table Ronde*, Paris, 1976, p. 116-118.

3. M. Prinnet, *Le « taint » des écus*, dans *Mélanges de philologie et d'histoire offerts à M. Antoine Thomas...*, Paris, 1927, p. 347-354.

ou géométriques qui peu à peu vont devenir de véritables emblèmes héraldiques¹.

2. L'apparition des armoiries.

a. *Les causes.* — Du milieu du xiv^e siècle jusqu'au début du xx^e, de très nombreuses hypothèses ont été avancées pour expliquer l'origine et l'apparition des armoiries. Le Père C.-F. Ménéstrier en énumère plus d'une vingtaine dans la première édition de son ouvrage, *Le véritable art du blason et l'origine des armoiries*². Certaines, tout à fait fantaisistes, comme celles qui attribuent l'invention du blason à Noé, à Alexandre, à David, à César, au roi Arthur, furent très tôt rejetées, en général dès le xvi^e siècle. D'autres, qui s'appuient sur des arguments plus sérieux, connurent une vie plus longue mais furent peu à peu entamées par les premiers travaux scientifiques des chercheurs à la fin du xix^e et au début du xx^e siècle³. C'est ainsi que les trois théories qui eurent pendant longtemps la faveur des héraldistes sont aujourd'hui complètement abandonnées. Tout

1. Cet écu en amande n'est cependant pas le seul utilisé sur les champs de bataille. L'ancien bouclier rond des chevaliers carolingiens n'a pas encore complètement disparu au xiii^e siècle. Mais si les chevaliers en font parfois usage, il semble plutôt réservé aux sergents à cheval et à certains piétons.

2. Paris, 1671, p. 109-194. Voir aussi, du même auteur, *Origine des armoiries*, 2^e éd., Paris, 1680, p. 5-112 et 135-158.

3. Si la plupart des auteurs médiévaux ont sur le problème de l'origine des armoiries des opinions tout à fait fantaisistes, quelques-uns, tel Jacques de Hemricourt, ont déjà compris qu'elles ne remontent pas au-delà du xiii^e siècle. Voir L. Bouly de Lesdain, *L'héraldique dans Hemricourt*, dans *Revue du Nord*, 1913, p. 324-339. — Au xvii^e siècle, malgré les ouvrages spécialisés du Père Ménéstrier cités à la note précédente et ceux de son adversaire C. Le Laboureur (*Discours de l'origine des armes*, Lyon, 1658), c'est le traité de blason manuscrit (Bibl. nat., ms. fr. 9466) de l'illustre C. Du Cange qui sur ce problème émet les opinions les plus sérieuses; Du Cange, notamment, est le premier à avoir deviné l'influence des étoffes sur les premières armoiries. — Au xix^e siècle ce sont surtout les travaux de J. R. Planché (*The Pursuivant of Arms*, 2^e éd., Londres, 1859, p. 3-18), A. de Barthélemy (*Essai sur l'origine des armoiries féodales*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXXV (1870-1871), p. 35-79), G. Demay (*Le costume au Moyen Age d'après les sceaux*, Paris, 1880, p. 189-204) et surtout L. Bouly de Lesdain (*Les plus anciennes armoiries françaises*, dans *Archives héraldiques suisses*, 1897, p. 69-79 et 94-103, et *Études héraldiques sur le XII^e siècle*, dans *Annuaire du Conseil héraldique de France*, 1907, p. 185-244) qui firent faire un pas décisif à l'étude de cette question.

d'abord celle — qui fut chère aux auteurs médiévaux et à ceux du xvi^e siècle — d'une filiation directe entre ces emblèmes de l'Antiquité gréco-romaine dont nous avons parlé et les armoiries du xii^e siècle. Ensuite celle — qui fut chère aux héraldistes allemands¹ — d'une influence privilégiée des runes, des insignes barbares et de l'emblématique germano-scandinave sur la formation du système héraldique occidental. Enfin celle d'une origine orientale, fondée sur l'emprunt d'une coutume musulmane par les Occidentaux au cours de la première ou de la deuxième croisade. Cette dernière théorie a longtemps prévalu, mais M. Prinet et L. A. Mayer² ont montré comment l'adoption d'usages « héraldiques » par les peuples de l'Islam était postérieure de plus d'un demi-siècle à l'apparition des armoiries en Occident.

Il est aujourd'hui définitivement admis que cette apparition n'est en rien due ni aux croisades, ni à l'Orient, ni aux envahisseurs Germains, ni à l'Antiquité gréco-romaine, mais qu'elle est simplement liée à l'évolution de l'équipement militaire entre la fin du xi^e et le milieu du xii^e siècle. Rendus à peu près méconnaissables par le capuchon de mailles du haubert et le nasal du casque, les combattants ont progressivement pris l'habitude de faire peindre sur la grande surface plane de leur bouclier en amande des figures géométriques, animales ou florales leur servant de signes de reconnaissance au cœur de la mêlée. Désormais le problème consiste surtout à rechercher l'origine de ces figures et à établir une chronologie précise de leur transformation en armoiries véritables — étant entendu que l'on ne peut parler d'armoiries qu'à partir du moment où l'emploi des mêmes figures fut constant chez un même personnage et où des règles intervinrent dans leur représentation.

1. La théorie runique des auteurs allemands est aujourd'hui tout à fait délaissée, même outre-Rhin. Mais celle d'une emblématique germanique pré-héraldique a encore des partisans sérieux ; voir, par exemple, le bref et rigoureux article de E. Kittel, *Wappentheorien*, dans *Archivum heraldicum*, 1971, p. 18-26 et 53-59. On consultera également avec profit le manuscrit de l'ouvrage non publié de A. de Marneffe et J. Jacquart, *L'origine totémique de l'héraldique*, Charleroi, 1936-1937, 3 vol. dactyl. in-4° (Londres, British Library, 9915.R.8).

2. M. Prinet, *De l'origine orientale des armoiries européennes*, dans *Archives héraldiques suisses*, t. XXVI (1912), p. 53-58 ; L. A. Mayer, *Saracenic heraldry. A survey*, Oxford, 1933, p. 1-7.

Ce dernier point est le plus délicat. En effet, si l'on s'explique aisément que les guerriers aient eu recours à des marques peintes sur leur écu pour se reconnaître à la guerre ou au tournoi, si l'on s'explique également facilement que dans un but pratique ils aient reconnu l'utilité de faire usage des mêmes marques tout au long de leur existence, si même l'on peut justifier par les structures vassaliques et foncières l'établissement progressif du caractère héréditaire des signes ainsi créés, en revanche, on ne s'explique guère pourquoi des règles furent rapidement instituées pour en codifier la représentation. Car, si l'on y réfléchit, ces règles — au reste peu nombreuses — sont tout à fait inutiles. C'est là un problème obscur, encore peu étudié, mais sur lequel il faudrait se pencher car il a son importance : ce sont en effet ces règles qui font de l'héraldique européenne un système totalement différent des autres systèmes emblématiques, antérieurs ou postérieurs, militaires ou civils.

b. *L'élaboration.* — Faute d'un examen exhaustif et approfondi des sources, les solutions actuellement proposées pour expliquer l'élaboration et la genèse des premières armoiries ne peuvent être que des hypothèses. Celles qu'a présentées D. L. Galbreath il y a maintenant plus de trente ans¹ n'ont jamais été infirmées, mais au contraire développées et enrichies par toutes les recherches postérieures. Nous les résumons ici, en y ajoutant plusieurs compléments tirés de notre étude des premiers animaux héraldiques².

Les armoiries, telles qu'elles se présentent dans la seconde moitié du XII^e siècle, sont le résultat de la fusion en un seul système de différents éléments antérieurs. Ces éléments sont issus des bannières, des sceaux et des boucliers. Les bannières (le terme étant ici employé dans un sens générique regroupant les enseignes territoriales, les gonfanons et les bannières proprement dites) ont fourni les couleurs et leurs associations, certaines constructions du blason (pièces,

1. *Manuel du blason*, Lausanne, 1942, p. 28-43.

2. *Le bestiaire héraldique au Moyen Age*, Paris, 1972, t. I, p. 135-158 (thèse d'École des chartes dactylographiée, Arch. nat., AB xxviii 178).

partitions, semis) et le lien des armoiries primitives avec les fiefs. Des sceaux proviennent un certain nombre d'emblèmes (animaux, plantes) dont certaines grandes familles, notamment allemandes et italiennes, faisaient déjà usage à l'époque préhéraldique, l'emploi de figures parlantes et le caractère héréditaire de la plupart des armoiries. Aux boucliers, enfin, ont été empruntées la forme triangulaire, les fourrures et quelques pièces géométriques du blason (bordure, chef, pal, rais, etc.).

Cette fusion ne s'est faite ni tout d'un coup, ni de la même manière dans toutes les régions d'Occident. L'importance de tel ou tel élément a pu être différente d'un pays à l'autre. Toutefois, il semble bien que ce soient les bannières — et d'une manière plus générale les étoffes — qui aient joué le rôle le plus important, tant pour ce qui est des couleurs et des figures que pour ce qui est de leur emploi technique (règles) et de leur terminologie. Il est frappant de constater combien sont nombreux les termes de blason empruntés au vocabulaire des tissus ; certainement plus de la moitié des termes d'un usage courant au Moyen Age. Il y a là une source de recherche particulièrement riche qu'il conviendrait d'exploiter en dépouillant non seulement les textes littéraires¹, mais aussi les traités techniques et les documents concernant le commerce des étoffes².

c. *La date.* — Reste à savoir à quelle date ces premières armoiries sont apparues ; ou, plus exactement, à quelle date les combattants, afin de se faire reconnaître sur les champs de bataille ou de tournoi, ont commencé à faire constamment représenter sur chacun de leur écu la même figure emblématique. C'est là un problème sur lequel les héraldistes discutent depuis plus d'un siècle. Leur erreur est probablement

1. Voir le glossaire de G. J. Brault, *Early Blazon. Heraldic Terminology in the twelfth and thirteenth Centuries*, Oxford, 1972. En outre l'héraldiste consultera toujours avec profit les travaux des philologues consacrés aux étoffes : ainsi les thèses de K. Zanger, *Contribution à la terminologie des tissus en ancien français*, Zurich, 1945, et de G. de Poerk, *La draperie médiévale en Flandre et en Artois. Technique et terminologie*, Bruges, 1951, 3 vol.

2. De ce point de vue, fort suggestive sera la thèse de R. Delort, *Le commerce des fourrures en Occident vers la fin du Moyen Age*, soutenue à Paris le 12 juin 1975 et non encore publiée.

de vouloir parvenir à une trop grande précision, alors que les sources ne nous fournissent que des points de repère permettant, tout au plus, d'aboutir à une fourchette de dates d'une trentaine d'années.

La broderie dite de la reine Mathilde, aujourd'hui conservée à Bayeux, fournit un solide *terminus a quo*. Elle fut brodée vers 1080-1090. Or il est certain que les figures qui y ornent les boucliers (dragons, croix, sautoirs, bordures, semis de petits cercles) ne sont pas encore des armoiries : d'une part certains combattants des deux camps usent de boucliers semblablement décorés ; d'autre part un même personnage, représenté en plusieurs scènes, fait à chaque fois usage d'un écu différent¹. En revanche, les figures qui décorent l'écu de Geoffroi Plantagenêt (mort en 1151) sur l'émail de sa plaque funéraire conservée au Musée du Mans en constituent de véritables. Mais la datation de cet émail reste controversée. Aujourd'hui la tendance est à en situer l'exécution dans la période 1155-1160 plutôt que dans les années 1151-1152 autrefois admises². Pendant longtemps il a été d'usage de considérer ces armoiries (*d'azur à six lionceaux d'or*) comme les plus anciennes connues. Elles auraient été octroyées à Geoffroi par son beau-père, le roi d'Angleterre Henri I^{er}, lors des fêtes de son adoubement en 1127. Aussi bon nombre d'héraldistes datent-ils de cette année-là la naissance des armoiries³. C'est à notre avis une affirmation non seulement un peu vaine mais également erronée. Ces armes, en effet, ne nous sont connues que par des documents postérieurs à la mort de Geoffroi : d'une part la plaque émaillée du Musée du Mans ; d'autre part la chronique d'un moine de Marmoutier, Jean Ropicault, qui nous conte les fêtes de l'adoubement de 1127 et la remise du bou-

1. R. Mathieu, *op. cit.*, p. 18, n. 6 ; R. Viel, *La notion d'empire dans la dynastie normande d'Angleterre, depuis la « tapisserie de Bayeux » jusqu'à Henri II*, dans *Recueil du IX^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique*, Berne, 1968, p. 205-210.

2. E. Hucher, *L'émail de Geoffroi Plantagenêt au Musée du Mans*, Paris, 1878, in-fol. ; R. Viel, *Les origines symboliques du blason*, Paris, 1972, p. 29-43 ; M.-M. Gauthier, *Émaux du Moyen Age occidental*, Fribourg, 1972, p. 81-83 et 327, fig. n^o 40.

3. D. L. Galbreath, *op. cit.*, p. 25-26 ; R. Mathieu, *op. cit.*, p. 18-19.

clier orné des six lionceaux d'or¹, mais qui écrit dans les années 1175-1180, soit près d'un demi-siècle après ces événements. De plus, la seule empreinte conservée d'un sceau de Geoffroi, appendue à un acte daté de 1149, ne porte aucune trace d'armoiries².

Les sceaux ont en effet jusqu'à présent constitué une source privilégiée pour tenter de dater l'apparition des armoiries. Plusieurs listes, très voisines, des plus anciens sceaux « armoriés » (le terme étant pris dans un sens très large) ont déjà été publiées. Les plus satisfaisantes sont celles établies par D. L. Galbreath³ et A. R. Wagner⁴, qui recensent tous les sceaux antérieurs à 1160 présentant des caractères nettement héraldiques (écus armoriés) ou seulement proto-héraldiques (bannières, gonfanons, cotte d'armes, tapis de selle ou champ du sceau décorés de signes emblématiques). Malgré une ou deux lacunes⁵, ces deux listes peuvent être considérées sur le plan de la critique comme définitives. De l'examen de la vingtaine de sceaux recensés, nous avons pu tirer les renseignements suivants : les signes emblématiques apparaissent sur le gonfanon avant de prendre place sur l'écu ; ces signes naissent un peu partout en Europe occidentale dans une fourchette de dates assez réduite : vers 1120-vers 1150 ; jusqu'en 1140, pour composer ces signes, les figures géométriques sont plus nombreuses que les figures animales ou florales.

Pour la plupart des auteurs, le plus ancien sceau sur lequel on puisse voir un écu armorié serait celui de Galéran II, comte de Meulan et de Worcester, qui porte sur son bouclier l'*échiqueté* de la première maison de Meulan. Malheureusement les deux empreintes conservées de ce sceau sont appendues à des documents non datés⁶ et la datation géné-

1. « Clipeus leunculos aureos ymaginarios habens collo ejus suspenditur. » Jean de Marmoutier, *Historia Gaufredi Normannorum ducis et comitis Andegavorum*, éd. L. Halphen et R. Poupardin dans *Chroniques des comtes d'Anjou...*, Paris, 1913, ici p. 179.

2. G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, Paris, 1880, n° 20.

3. *Op. cit.*, p. 26-27.

4. *Heralds and Heraldry in the Middle Ages*, 2^e éd., Londres, 1956, p. 13-17.

5. Par exemple le sceau de Guillaume comte de Luxembourg appendu à un document daté de 1123. Cf. *infra*, p. 292, n. 6.

6. Paris, Arch. nat., L 1442, 1 et 2 (donation aux moines de Gournay).

ralement admise, 1136-1138¹, est infirmée par l'existence d'un sceau de ce même personnage légèrement postérieur (1141-1142) et sur lequel le bouclier est vierge². En fait, le plus ancien sceau absolument daté et présentant un écu nettement armorié est, selon nous, celui de Raoul I^{er} de Vermandois, sénéchal de France, dont une empreinte est aujourd'hui encore appendue à une charte datée de 1146³. On peut voir sur le bouclier l'*échiqueté* traditionnel des Vermandois⁴ (fig. 2). Avant d'user de ce sceau, ce même Raoul I^{er} faisait usage d'une autre matrice sur laquelle seul le gonfanon de la lance est orné de l'*échiqueté*. Nous en avons conservé une empreinte, appendue à un acte qui n'est pas daté⁵ (fig. 1).

Mais les problèmes de datation de tous ces sceaux ne sont pas l'essentiel. Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que dès les années 1120-1130 certains grands feudataires usent d'un sceau équestre sur lequel le gonfanon est décoré de figures géométriques qui constitueront plus tard leurs armoiries ou celles de leurs successeurs⁶; que pendant la décennie 1130-

1. Elle a été avancée par G. White dans les *Transactions of the Royal Historical Society*, 4th series, vol. XIII, p. 62. Un dessin du xvii^e siècle (Londres, British Library, ms. Lansdowne 203, fol. 16 v^o) reproduit un sceau de ce même Galéran II sur lequel l'écu est également *échiqueté*. Malheureusement aucune date n'accompagne ce dessin.

2. W. de Gray Birch, *Catalogue of Seals in the Department of Manuscripts in the British Museum*, Londres, 1887-1900, t. II, n^{os} 5666 et 5668. Sur les sceaux de Galéran II comte de Meulan et de Worcester, voir aussi J. H. Round, *The Introduction of Armorial Bearings into England*, dans *Archaeological Journal*, t. LI (1894), p. 43-48.

3. G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Picardie*, Paris, 1877, n^o 38.

4. G. Demay s'est trompé en voyant des *fasces*. Il s'agit bien d'un *échiqueté* (voir fig. 2). Toutefois il est permis de se demander si à cette époque l'*échiqueté*, tant pour les Vermandois que pour les Meulan, constitue déjà des armoiries véritables et non pas une simple décoration préhéraldique.

5. L. Douët d'Arcq, *Inventaires et documents... Collection de sceaux*, t. I, Paris, 1863, n^o 1010. La date généralement proposée pour cette empreinte est 1135.

6. Le plus ancien sceau de ce type que l'on puisse dater avec précision nous semble être celui de Guillaume comte de Luxembourg (1123), dont le gonfanon présente un *burelé* dans lequel nous n'hésitons pas à voir les armes primitives de la maison de Luxembourg. Voir l'opinion semblable de J. C. Loutsch, *Armorial du pays de Luxembourg*, Luxembourg, 1974, p. 27-30. — En 1656, P. F. Chifflet (*Lettre touchant Béatrix comtesse de Chalon*, Dijon, 1656, p. 36, 77 et 185) affirme avoir vu un sceau de Hugues II duc de Bourgogne appendu à un acte daté du 11 février 1106 et sur lequel le gonfanon aurait déjà été orné du fameux *bandé* de Bourgogne. Malheureusement ce sceau n'a pas été retrouvé.



Fig. 1. — Premier sceau de Raoul I^{er} comte de Vermandois, sénéchal de France, vers 1130-1135 (Paris, Arch. nat., Sceaux, D. 1010). Le gonfanon est déjà orné de l'échiqueté des Vermandois.



Fig. 2. — Deuxième sceau de Raoul de Vermandois, appendu à un acte daté de 1146 (Arch. dép. de la Somme et Arch. nat., Sceaux, P. 38). Il s'agit là du plus ancien sceau présentant un écu véritablement armorié.

1140 apparaissent des sceaux dans le champ desquels sont représentées des figures naturalistes (souvent des animaux) qui vont devenir, dix ou vingt ans plus tard, des emblèmes armoriaux¹; enfin qu'à partir des années 1140-1150, certains puissants personnages tiennent déjà sur leur sceau équestre un écu véritablement armorié. Il semble bien que la seule étude des sceaux ne pourra guère fournir de renseignements chronologiques plus précis². D'autant que la date d'un acte auquel est appendu un sceau ne fournit au mieux qu'un *terminus ad quem*, le *terminus a quo* pouvant être très antérieur³.

Cette relative carence des sources sigillaires n'a d'ailleurs pas toute l'importance que l'on pourrait lui prêter. La datation exacte des premières armoiries n'est pas le problème primordial lorsque l'on étudie la question des origines. L'apparition des armoiries en Occident est un fait général de civilisation qu'il serait vain de vouloir dater avec précision. Il faut surtout souligner que le phénomène se produit en deux étapes : d'abord l'évolution des motifs décoratifs peints sur les boucliers vers des emblèmes individuels et permanents (vers 1100-vers 1140); ensuite la transformation de ces derniers en des signes emblématiques héréditaires, soumis dans leur représentation à certaines règles (vers 1140-vers 1180). Pour étudier la chronologie de ces deux phases de mutation — qui, du reste, en certaines régions peuvent se chevaucher — il faudra désormais se pencher sur des sources nouvelles, palliant les lacunes des sceaux.

1. Par exemple le sceau de Richard de Lucy (W. de Gray Birch, *op. cit.*, t. I, n° 1439, daté des années 1135-1154) sur lequel on peut voir un brochet, *lus* signifiant brochet en ancien français. Ou bien le sceau de Gilbert I^{er} de Clare, comte de Pembroke (J. H. Round, *op. cit.*, p. 43-48) présentant en 1138-1148 les chevrons de la maison de Clare.

2. Peut-être demeure-t-il, toutefois, une investigation sigillaire qui pourrait apporter quelques éléments de datation : elle consisterait à établir pour chaque grand fief d'Europe occidentale la fourchette de dates pendant laquelle le bouclier des sceaux équestres cesse d'être vu de l'intérieur pour être montré du côté de sa face externe, qu'elle soit armoriée ou non. On peut en effet admettre que l'apparition de cette nouvelle mode correspond à celles des armoiries.

3. Ce problème de la datation critique des matrices a été abordé par Y. Metman, *Sigillographie...*, dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, p. 393-446 et plus particulièrement p. 428-432.

3. Problèmes en suspens et recherches à venir.

a. *L'utilisation des sources.* — Malgré la difficulté de leur datation, les manuscrits à peintures devraient être la première de ces sources pour retracer l'évolution de la décoration des boucliers et des bannières du milieu du XI^e au milieu du XII^e siècle. Les scènes militaires y sont suffisamment nombreuses pour donner lieu à des études statistiques et permettre de dégager de ce phénomène une typologie et une chronologie. Mais en ce domaine presque tout reste à faire. Un seul chercheur, jusqu'à présent, s'est penché sur ce problème : M. Pierre Gras, qui dans un article d'une grande rigueur a démontré comment les boucliers représentés sur les miniatures de la fameuse *Bible de Cîteaux* (achevée en 1109) ne pouvaient pas être considérés comme véritablement armoriés, mais seulement comme préhéraldiques¹. Il serait souhaitable que de nouvelles études de ce genre soient entreprises². Afin d'envisager le processus dans une fourchette de dates assez vaste, le point de départ pourrait en être le *Commentaire de Beatus sur l'Apocalypse* dans le célèbre manuscrit de Saint-Sever³, et le point d'arrivée les calques conservés de l'*Hortus deliciarum*⁴, deux manuscrits qui sur d'autres plans ont déjà été très étudiés.

Les œuvres sculptées posent à l'héraldiste la même difficulté que les manuscrits : elles sont rarement datables avec précision. Cependant, ici encore, l'abondance des scènes de combat sur les chapiteaux ou sur les archivoltes devrait permettre l'établissement d'un corpus des écus sculptés

1. *Aux origines de l'héraldique : la décoration des boucliers au début du XII^e siècle d'après la « Bible de Cîteaux », dans Bibliothèque de l'École des chartes, t. CIX (1951), p. 198-208.*

2. Citons quelques exemples, pris parmi les manuscrits des fonds latins de la Bibliothèque nationale, qui mériteraient d'être semblablement examinés : mss. lat. 6 (vers 1100), 8 (fin du XI^e siècle), 1627 (début du XII^e siècle), 2058 (début du XII^e siècle), 2208 (fin du XI^e siècle), 2342 (première moitié du XII^e siècle), 2502 (1120-1124) ; nouv. acq. lat. 710 (vers 1115), 1390 (fin du XI^e siècle).

3. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 8878.

4. L'*Hortus deliciarum* semble, en effet, être l'un des derniers manuscrits dont les peintures montrent des écus vierges de toute ornementation.

antérieurs à 1150. De ce point de vue, le thème des deux cavaliers affrontés serait certainement une source fructueuse.

Innombrables sont également les objets d'art et ceux de la vie quotidienne qui peuvent fournir des informations sur la décoration des boucliers et des bannières : pièces d'émaillerie, d'orfèvrerie, de ferronnerie, coffrets, gémellions, jeux d'échecs, étoffes, objets en bois, en ivoire, en céramique, en cuir, etc. Mais là aussi apparaissent de délicats problèmes de datation. Parmi tous ces objets, les plus intéressants sont peut-être les tissus, non seulement parce que les représentations de guerriers y sont fréquentes, mais aussi parce que l'on y retrouve de nombreux thèmes graphiques orientaux dont l'influence fut grande sur les figures du blason : animaux affrontés, lions rampants, aigles éployées, semis de petits meubles. Ces tissus orientaux — dont l'importation en Occident ne cessa pour ainsi dire jamais entre le ix^e et le xiii^e siècle — contiennent une bonne part du répertoire figuré des armoiries occidentales.

Les monnaies, quant à elles, ne semblent guère être utiles pour étudier l'origine des armoiries. Tout au plus la numismatique peut-elle aider à dater l'apparition de telle ou telle figure héraldique sur les monnaies de tel ou tel dynaste ou feudataire. Mais cette apparition n'est nulle part antérieure aux années 1180-1190. Toutefois il est une catégorie de pièces qui peut fournir des éléments protohéraldiques pour la période 1130-1180 : ce sont les bractéates. Il s'agit de pièces formées d'une feuille d'argent (plus rarement d'or) très mince et frappée d'un seul côté, si bien que le relief de la face principale se trouve représenté en creux sur la face postérieure. Aux xiii^e et xiiii^e siècles, dans la plupart des régions germaniques de l'Empire, ces pièces ont presque constitué la seule monnaie ayant cours¹. A l'époque qui nous intéresse, elles concernent surtout la Saxe, la Thuringe, le Brandebourg, les parties orientales de

1. Sur les bractéates, voir : H. Danneberg, *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, Berlin, 1876-1905, 4 vol. ; R. von Höfken, *Archiv für Brakteatenkunde*, Vienne, 1886-1906, 4 vol. ; G.-L. Schlumberger, *Des bractéates d'Allemagne*, Paris, 1873 ; G. A. Seyler, *Geschichte der Heraldik*, réimpr., Neustadt an der Aisch, 1970, p. 65-106.

la Souabe et de la Franconie. Ce sont des monnaies qui doivent attirer l'attention de l'héraldiste parce qu'elles représentent très souvent l'effigie en grande tenue militaire du prince émetteur (parfois remplacée par celle de saint Maurice, patron des chevaliers). Écu et gonfanon, notamment, y sont bien visibles. Aucune étude héraldique n'en a encore été faite, mais, pour la période antérieure à 1160, un sondage nous a permis de constater que si la décoration de l'écu était très instable, celle du gonfanon, au contraire, était constante chez les titulaires d'un même fief. Ce qui tendrait à prouver, une fois encore, le lien des bannières avec la terre.

Longtemps délaissés, les textes littéraires et narratifs constituent, nous l'avons dit, une source presque aussi importante que les documents archéologiques pour étudier la naissance des armoiries. Leur datation n'en est hélas guère plus aisée. G. A. Seyler et L. Bouly de Lesdain avaient autrefois dépouillé un assez grand nombre d'œuvres littéraires en langue vernaculaire afin d'y chercher des informations sur les usages héraldiques du XII^e et du début du XIII^e siècle¹. Plus près de nous, J. Marchand et P. Adam-Even ont appliqué cette méthode à quelques œuvres étudiées plus en profondeur². Enfin tout récemment, le professeur G. J. Brault nous a donné un remarquable glossaire héraldique des XII^e et XIII^e siècles appuyé sur un dépouillement presque exhaustif de la littérature française et anglo-normande antérieure à 1300³. Pour notre part, nous avons fait subir un examen de ce genre à un fragment de chanson de geste omis par les dépouillements de M. Brault : *Gormont et Isembart*⁴. Il serait souhaitable que de telles études soient étendues aux textes latins, notamment aux chroniques compilées en France et en Angleterre au cours du XI^e siècle et au début du XII^e.

1. G. A. Seyler, *op. cit.*, p. 3-323, *passim* ; L. Bouly de Lesdain, *Études héraldiques*, *op. cit.*, p. 185-244.

2. J. Marchand, *L'art héraldique d'après la littérature du Moyen Age : les origines, la Chanson de Roland*, dans *Le Moyen Age*, 1937, p. 37-43 ; P. Adam-Even, *Les usages héraldiques au milieu du XII^e siècle d'après le « Roman de Troie » de Benoît de Sainte-Maure...*, dans *Archivum heraldicum*, 1963, p. 18-29.

3. *Op. cit.*, *supra*, p. 289, n. 1.

4. M. Pastoureau, *Les éléments protohéraldiques dans « Gormont et Isembart »*, dans *Cahiers d'héraldique*, t. II (1975), p. 49-57.

b. *La formulation des problèmes.* — La question des dates mise à part, il apparaît bien qu'il faille désormais distinguer dans l'étude de l'apparition des armoiries en Occident un triple problème : un problème iconographique (décoration des boucliers, répertoire figuré, influence stylistique orientale) ; un problème technique (fabrication des écus, règles du blason, couleurs et fourrures, pièces et partitions) ; un problème socio-juridique (qui porte des armoiries au XII^e siècle ? lien de celles-ci avec les fiefs, rapports des différentes catégories d'emblèmes entre eux, formation progressive de leur caractère héréditaire).

Les deux premiers sont maintenant assez bien connus. Nous avons « disséqué » au paragraphe précédent les différents éléments qui ont contribué à constituer techniquement et iconographiquement les premières armoiries. Reste donc le problème socio-juridique, qui jusqu'à présent a été peu étudié. Il est vrai qu'il semble particulièrement complexe. La présence simultanée d'emblèmes et sur les bannières et sur les écus laisse deviner que, tout au long du XII^e siècle, les signes visuels de reconnaissance ont été doubles : signes individuels (écus) et signes collectifs (bannières). Et, contrairement à ce que l'on pourrait trop facilement croire, ce sont bien les seconds qui ont exercé l'influence la plus importante sur la formation des armoiries. Dans de nombreuses régions, notamment germaniques, les vassaux ont longtemps reproduit sur le pennon de leur lance puis sur la face extérieure de leur bouclier (parfois en changeant les couleurs) les figures ou les partitions représentées, non pas sur l'écu, mais sur la bannière de leur seigneur¹. Chez ce dernier, en effet, la figure peinte sur le bouclier diffère souvent, au moins pour la période antérieure à 1180, de celle reproduite sur la bannière. La première est un emblème décoratif, individuel ou familial, dont le choix est le plus souvent lié à un simple problème de goût (et non pas à des considérations plus ou moins symboliques, comme on l'a trop souvent écrit) ; la seconde est un emblème

1. G. A. Seyler, *op. cit.*, p. 226-323 ; L. Bouly de Lesdain, *Simple notes sur les armoiries allemandes au XII^e siècle*, dans *Archives héraldiques suisses*, t. XXV (1911), p. 145-154.

de ralliement collectif, appartenant non pas à la personne qui en fait usage, mais au fief dont il est le possesseur. Sceaux et miniatures nous font ainsi connaître les bannières de quelques grands fiefs d'Occident au milieu du xii^e siècle. Elles sont toutes bichromes et formées de pièces et de partitions : Luxembourg, un *burelé*¹; Vermandois, un *échiqueté*²; Savoie, une *croix*³; Bourgogne, un *bandé*⁴; Aragon, des *pals*⁵; Flandre, un *gironné*⁶; Hainaut, un *chevronné*⁷. Il est probable que la règle héraldique qui interdit de mettre « métal sur métal et couleur sur couleur »⁸ est héritée des bannières et qu'elle est due à de simples questions de visibilité. Car le rôle des bannières au moment du combat fut certainement considérable. L'examen d'un fragment de chanson de geste comme *Gormont et Isembart*, par exemple, nous en apporte la preuve⁹. Mais ici encore nos informations sont très sommaires. Nous ne savons pour ainsi dire rien sur les enseignes et les bannières des x^e et xi^e siècles et — il faut bien le reconnaître — guère davantage sur l'organisation des armées sur le champ de bataille pendant cette période.

C'est, selon nous, vers ce double problème d'organisation et d'emblématique féodo-militaires que devraient désormais être conduites les recherches sur l'apparition des armoiries. Il serait vain d'en chercher ailleurs les causes. En revanche, lorsque ces questions seront quelque peu

1. Cf. *supra*, p. 292, n. 6.

2. Cf. *supra*, p. 292, n. 3, 4, 5, et p. 293, fig. 1 et 2.

3. Dès 1143, un sceau d'Amédée III comte de Maurienne et de Savoie présente une croix sur le gonfanon. Voir D. L. Galbreath, *Sigilla Agaunensia*, dans *Archives héraldiques suisses*, t. XXXIX (1925), p. 1-16, n° 11.

4. Cf. *supra*, p. 292, n. 6.

5. Dès 1150, un sceau équestre de Raymond Bérenger le Vieux, comte de Barcelone, marquis de Provence et prince d'Aragon, présente un écu orné de trois *pals*. Voir L. Blancart, *Iconographie des sceaux et bulles... des Archives départementales des Bouches-du-Rhône*, Marseille et Paris, 1860, p. 6 et pl. II, n° 1.

6. R. Harmignies, *Origine et formation des blasons des provinces belges*, dans *Recueil du VII^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique*, La Haye, 1964, p. 171-183.

7. E. Gevaert, *Héraldique des provinces belges*, Bruxelles, 1921, p. 40-47.

8. C'est-à-dire la règle qui interdit de mettre l'un sur l'autre ou côte à côte l'or et l'argent d'une part, les gueules, l'azur, le sable ou le sinople d'autre part.

9. Cf. *supra*, p. 297, n. 4.

éclaircies, il faudra se tourner vers l'autre extrémité du phénomène et étudier avec précision les multiples problèmes — à la fois juridiques, sociaux, techniques, psychologiques et artistiques — que pose la diffusion progressive de l'usage des armoiries, dans l'espace géographique comme dans l'espace social, entre le milieu du XII^e siècle et les premières décennies du XIII^e. Car, en ce domaine aussi, nos connaissances demeurent extrêmement superficielles.

Michel PASTOUREAU.
